

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL



NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 15 AVRIL 2018

Région : MARTINIQUE

Titre de l'épreuve : GASAN Pwi BO KANTAJ

Lieu de l'épreuve : BRES MORNE

Organisée par (Nom de la Société :AEC..... ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : BENJAMINS

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	<u>GABRIEL-KEGIS Moreno</u>		
Commissaire titulaire	<u>Thierry FERDINAND</u>		
Commissaire titulaire	<u>Danielle MERCIER</u>		
Juge à l'arrivée	<u>G-GUSTO - Y. ROCHIER</u>		
Chronométreur	<u>P. HENRY</u>		
Chronométreur	<u>J. TRANQUILLE</u>		

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété. Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Benjamins

Prix Gagnés [Colonne réservée au Comité régional]	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
	1	178	NILOCY Mario	AEC				22'57
	2	188	AGRICOLE Loïc	AGF				23'21
	3	189	MORELON Léon	FC CSL				23'88
	4	181	Louis Yohan	Fauross CM				23'48
	5	186	CARPIN Mathis	CCS				26'46
	6	191	MENCE Guillaume	Vc PR				26'56
	7	194	-BAPTISTE Louis	MB				25'06
	8	195	EUGÈNE Mathis	MB				25'09
	9	179	NILOCY Léo	AEC				25'26
	10	187	FORD Sébastien	CCS				25'29
	11	185	BOURGANE Théo	CCS				25'46
	12	190	MACITAS Mathis	Vc PR				26'25
	13	192	LAUERME Mathis	SC 231				26'38
	14	182	BOUSSANT Yann	Vc S				27'18
	15	183	VILLEHAOUR Mathis	Vc S				27'33
	16	180	BERNÉ Robson	AEC				28'38
	17							
	18							
	19							
	20							
	21							
	22							
	23			Toples benjamins				
	24							
	25							
	26	189	GLORIANNE Emma	Vc F				21'25
	27	198	REINIE Dahlia	MB				26'10
	28	197	LE GAILLARD Malika	MB				26'27
	29	199	ARCADE Alecia	MB				27'06
	30	196	BERLÉ Louann	MB				29'49
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.